



Plus value immobilière sur une résidence principale suite à une succession

Par **Kigrîd**, le **23/07/2019** à **01:03**

Bonjour,

Suite au décès de mon père j'ai hérité de sa maison sur laquelle j'ai payé des droits de succession il y a 3 ans. Cette maison est devenue ma résidence principale depuis ces 3 ans. Aujourd'hui je désire vendre cette maison après avoir réalisé moi-même des travaux et l'estimation montre une plus value. Cette plus value est-elle imposable ou non?

Par **Visiteur**, le **23/07/2019** à **09:22**

Bonjour

Pas d'imposition des PV dans votre cas !

[quote]

Cette maison est devenue ma **résidence principale** depuis ces 3 ans.

[/quote]

Par **janus2fr**, le **23/07/2019** à **10:12**

Bonjour,

Je ne pense pas que la crainte de Kigrîd concernait l'imposition sur la plus value, mais plutôt un éventuel redressement du fisc sur les droits de succession.

Un tel redressement est possible dans le cas d'un bien sous-évalué lors de la déclaration de succession et revendu ensuite plus cher. Mais si la vente a lieu plus de 3 ans après la déclaration de succession, cela n'est plus possible.

D'autant que la plus value est, d'après vous, due à des travaux et non à une sous-évaluation...